



ASSEMBLEE GENERALE
20 octobre 2010
Lieu : mairie de Montmartin sur Mer
Compte-rendu

L'an deux mil dix, le 20 octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Monsieur Eric de LAFORCADE

Étaient présents : G. TURGIS, C. LEVIVIER, A. VIEL, G. BELLARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, P. PUDDU, J. DURET, R. PREVEL, N. DOUCHIN, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, Ch. DOLLEY, A. CROCI, M. GUIBLE, D. MARTIN, D. MARIE, X. JACQUET, J. B. RAULT, G. PAISNEL, B. LEMIERE, O. BECK, B. LECORDIER, G. LE CALVEZ, S. PAYSANT, J. DOYERE, J. TALBOT, F. GOURDET, E. LEBRUN, P. DUGUE, F. MARTIN, C. DOUBLET, D. MAIRESSE, S. HUBERT, D. CARIOU, R. DELAUNEY, M. MAZURE, J. GUIGAUD, M. VAILLANT, F. GUILLON, H. GUILLE, B. LEPLY.

Absent excusé : M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON)

Absents : G. DANIEL, J. MONTEIL

Avant de démarrer la séance Monsieur le Président indique que l'ordre du jour est complété par un point relatif au Pôle d'Excellence rurale.

Secrétaire de séance : Monsieur DUGUE

Validation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 27 septembre : monsieur Dolley intervient pour préciser qu'il y a eu un ajout. En effet, au moment de délibérer sur les tarifs, un point a été omis : tarif enfant pour les ateliers de découverte fixé à 30 € pour l'année scolaire 2010/2011. Ajout validé à l'unanimité.

Monsieur le Président indique qu'une délibération aurait dû être prise avant le 1^{er} octobre pour exonérer le cinéma de la CFE, taxe qui remplace en partie la taxe professionnelle. Les services communautaires, tout comme la perception n'ont pas été informés. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'ajout qui a été effectué sur le compte rendu du 27 septembre 2010 et valide la délibération qui en résulte et qui a été reçue en Sous-Préfecture le 8 octobre 2010.

Le compte rendu du 27 septembre 2010 est validé ainsi modifié à l'unanimité des membres présents.

➤ **Point n° 1 : Taxe d'habitation**

Des simulations ont été effectuées afin de savoir si cette taxe qui ne sera plus perçue par le Conseil Général et qui reviendra aux communes et à la Communauté de Communes aura des incidences sur les finances de la collectivité et sur les cotisations des contribuables. Les éléments actuellement connus ne permettent pas d'être précis dans les simulations et le gouvernement introduira dans le projet de loi de finances 2011 un mécanisme permettant de neutraliser de manière automatique les effets sur les contribuables du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation. Les éventuelles variations à la hausse des ressources des collectivités serviront à alimenter le FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) qui compensera les collectivités où la variation serait à la baisse. Les éléments qui permettront de neutraliser les effets sur les contribuables ne sont pas connus et ont été pris en considération par le gouvernement le 15 octobre suite à la demande de l'Association des Maires de France.

Malgré ces incertitudes, le Conseil Communautaire souhaite ne pas pénaliser les familles ayant 3 personnes à charge ou plus et propose de délibérer pour un abattement de 25 % pour les charges de familles de rang 3 et plus (politique qu'effectuait le Conseil Général de la Manche).

Délibération n° 1 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de porter l'abattement pour charge de famille rang 3 et plus à 25 %. Le taux d'abattement pour charge de famille est donc fixé à 25 % de la valeur locative moyenne à partir de la troisième personne à charge.

Il est précisé que l'on pourra revenir sur ce taux par délibération avant le premier octobre de chaque année.

Il est aussi précisé que lorsque les bases prévisionnelles seront connues ainsi que les modalités d'application de cette réforme, le taux de TH pourra être ajusté et la répercussion sera ainsi portée sur l'ensemble des contribuables.

➤ **Point n° 2 : Avenant au crédit bail PAPECO**

Par délibération en date du 7 juin 2010, le Conseil Communautaire a autorisé le président à signer deux actes de vente :

- à la SASIN pour une contenance de 12 025 m² soit 24 050 €
- à la Société PAPECO pour une contenance de 2 239 m² soit 4 478 €

Le Conseil Communautaire avait également le 7 juin 2010 autorisé le Président à signer un avenant au Crédit bail. Aujourd'hui les modalités de cet avenant sont connues et sont les suivantes :

- remboursement anticipé au crédit agricole de 28 528 € le 10 janvier 2011 (montant de la vente)
- paiement d'une indemnité de 1 137,56 € suite au remboursement anticipé
- maintien du montant de l'amortissement en capital et réduction du nombre d'échéances (36 au lieu de 43) avec un nouveau tableau d'amortissement à partir de janvier 2011.

Délibération n° 2 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte qu'un remboursement anticipé de 28 528 € soit effectué le 10 janvier 2011 sur le prêt n° 01275631801 contracté auprès du Crédit Agricole le 15 juillet 1999 au taux constant de 4,35 % sur une durée de 180 mois. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le paiement d'une indemnité de 1 137,56 € suite au remboursement anticipé et accepte de réduire le nombre de mensualités de 43 à 36, avec prise à effet en janvier 2011.

➤ **Point n° 3 : Service eau : prêt de 250 000 €**

Afin de financer la 43^{ème} tranche de canalisations pour un montant de 250 000 €, trois banques ont été sollicitées sur les bases suivantes : remboursement semestriel, taux fixe sur 15 ans, échéances constantes.

Le Crédit Mutuel propose un taux de 3,07 % sans frais de dossier. Le coût total du crédit s'élève à 63 845,55 €.

Le Crédit Agricole propose un taux de 3,12 % + 250 € de frais de dossier. Le coût total du crédit s'élève à 64 956,55 €.

La Caisse d'Epargne propose un taux de 2,97 % + une commission d'engagement de 250 €. Le coût total du crédit s'élève à 61 630,40 €.

Délibération n° 3 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retenir la Caisse d'Epargne pour un prêt de 250 000 € au taux de 2,97 % avec une commission d'engagement de 250 €.

➤ **Point n° 4 : Pôle d'Excellence Rurale – maison du maraîchage**

Monsieur Jacquet expose le projet de maraîchage raisonné ou bio porté par la commune de Lingreville. La Communauté de Communes de Lessay a demandé à s'associer à ce projet qui a été validé dans son principe par la Préfecture. Le dossier préalable a été déposé le 8 août et le dossier définitif doit être déposé avant le 20 octobre minuit à la Préfecture. Une association s'est créée pour l'excellence du légume Coutançais. Sept projets de PER ont été déposés à la Préfecture de la Manche et le dossier légumier est très apprécié.

Une Dotation de Développement Rural peut être obtenue à hauteur de 30 % mais la demande doit être effectuée par la Communauté de Communes.

Monsieur Rault indique que ce projet est important ; aujourd'hui les producteurs de Lingreville doivent se rendre à Créances pour laver les carottes. Une nouvelle dynamique permettrait de stopper cette hémorragie.

Monsieur le Président ajoute que c'est une opportunité pour permettre à des jeunes de s'installer.

Monsieur Beck précise que la collectivité s'engage sur l'investissement et pas sur le fonctionnement, le risque est mesuré.

Monsieur Paisnel indique que le problème actuel du maraîchage est du à un problème de logistique.

Monsieur Cariou précise que la tendance d'aujourd'hui veut que l'on aille vers des produits de qualité avec des marchés du bio.

Monsieur Mairesse ajoute qu'il y a un projet avec une dynamique et que c'est favorable à des créations d'emplois. Il faut demander une subvention. La Communauté de Communes est-elle engagée financièrement ? Peut-on stopper le projet même si la subvention est octroyée ?

Monsieur Jacquet répond par l'affirmative, il n'y a pas d'obligation.

Monsieur le Président certifie que l'on peut s'arrêter. Pour le moment, il faudrait autoriser la Communauté de Communes à prendre la maîtrise d'ouvrage.

Délibération n° 4 : le Conseil Communautaire, à la majorité (6 abstentions) autorise la Communauté de Communes à prendre la maîtrise d'ouvrage du dossier de maison du maraîchage pour la commune de Lingreville.

Délibération n° 5 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à demander une subvention dans le cadre de la Dotation de Développement Rural.

Monsieur Beck ajoute à nouveau qu'à tout moment ce projet peut être stoppé et que la commune de Lingreville possède un système d'irrigation peu exploité.

➤ **Point n° 5 : contrat de territoire**

Monsieur le président rappelle que pour qu'une opération soit définitivement acceptée pour le subventionnement, l'appel d'offres doit être effectué et le dossier présenté complet pour un passage en commission permanente du Conseil

Général. Au plus tard, les dossiers de notre contrat 2009/2011 doivent passer à la dernière session de 2011 (novembre). Une fois validée par la commission permanente, l'opération peut être commencée dans les 2 années qui suivent. Il ne serait pas acceptable que la collectivité perde un seul centime des 605 999 € obtenus.

Commune de Regnéville : monsieur Cariou indique que les travaux seront terminés vers le 15 novembre pour le dossier assainissement. Pour le dossier du parking de la cale, les travaux seront terminés fin de l'année.

Syndicat d'assainissement Orval/Hyenville : monsieur Doyère, indique que le projet a été validé en septembre. Pour les canalisations, il y a 2 mois de travail avant de voir arriver les engins. Pour le lagunage, il y a eu déplacement de cette zone de quelques centaines de mètres. Le début des travaux est fixé pour février 2011. Les terrains ont été acquis, il y a plus de six mois et la commune est propriétaire de 3ha. Monsieur Puddu fait remarquer que cette question a été posée en 2009 et que les travaux ne sont pas encore commencés. Monsieur Doyère répond qu'une nouvelle réflexion a du être engagée suite à une subvention modifiée sur les canalisations, le projet a été optimisé. Monsieur Duret demande à connaître la date de fin de travaux. Monsieur Doyère indique que les travaux seront terminés pour l'été 2011.

Commune de Lingreville : l'assainissement rue des Verrouis est terminé.

Commune de Montmartin-sur-Mer : assainissement village des Périers et village le Buhot. Une première réunion de chantier a eu lieu, les ordres de service sont envoyés et les travaux démarrent en novembre. Le dossier du plateau sportif a été pris en compte sur l'année 2011.

Commune de Quetteville-sur-Sienne : les travaux d'assainissement sont terminés.

Communauté de Communes : le dossier des pontons pour le kayak est terminé. Le dossier du plateau sportif est terminé. Pour le dossier Cinéma, le permis de construire est à l'instruction.

➤ **Point n° 6 : divers**

1 – aménagement numérique du territoire : suite à une réunion organisée par le syndicat mixte Manche Numérique, il est rappelé que toutes les communes ont transféré la compétence « aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunications, promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication » à la Communauté de Communes. La Communauté de Communes a adhéré au syndicat Manche Numérique pour l'exercice de cette compétence en 2004.

Il est proposé de revenir sur la décision prise lors de la dernière Assemblée Générale, notamment pour les travaux engagés à Montchaton et à Hauteville sur Mer. Monsieur Duret indique qu'il est trop tard pour Hauteville sur Mer où les travaux ont été effectués sans passage de fourreaux.

Délibération n° 6 : Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de donner son accord à la réalisation des travaux – fourreaux pour le bourg de Montchaton et adopte le plan de financement ci-après pour un montant total HT de 8 400 € :

| | | |
|---|------|-----------------------------|
| - Conseil Régional de Basse-Normandie : | 35 % | du montant HT, soit 2 940 € |
| - Conseil Général : | 19 % | soit 1 596 € |
| - Communauté de Communes : | 16 % | soit 1 344 € |
| - subvention FEDER : | 30 % | soit 2 520 € |

Il est décidé d'adresser un courrier au syndicat mixte Manche Numérique afin de connaître la programmation 2011 et les programmations des années suivantes. Les demandes de participation pour l'année 2011 et les années suivantes ne seront acceptées qu'au vu de cet échéancier.

Monsieur Dugué indique que lors de la réunion du syndicat d'électrification, il risque d'y avoir d'autres propositions de travaux de ce type.

Monsieur Duret se demande s'il faut vraiment faire ces travaux.

2 – Monsieur Dolley indique qu'il a reçu les devis pour la distribution du journal communautaire :

- Sté Adrexo : 429,48 € TTC pour une distribution dans 4 047 boîtes aux lettres
- poste : 818,69 € TTC pour une distribution dans 4 227 boîtes aux lettres.

Afin de prévoir ce point à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, il faudrait connaître les délais de distribution.

Monsieur Dolley indique qu'une démonstration de réception Internet par satellite aura lieu le mercredi 17 novembre dans la cour de la mairie de Hyenville.

3 – Monsieur Levivier indique que le comité de jumelage Jersey propose un film débat le 29 novembre au cinéma sur l'archipel des Ecrehou.

4 – Madame Croci demande des informations sur la toiture du gymnase. Hubert Pagnier indique que le dossier de consultation des entreprises sera prêt pour la fin de l'année. Le diagnostic est terminé et le cahier des charges est prêt. Le remplacement de la toiture se fera au fur et à mesure de la dépose et ces travaux sont prévus au printemps (mai/juin). Il faudra veiller à ce que les poussières d'amiante ne se déposent pas sur la charpente, des prélèvements seront effectués et s'il y a contamination il faudra voir pour un dépoussiérage ou éventuellement son remplacement.

Fin de séance : 21h50